

CABINET ARENC

SARL au Capital de 7 622,45 € Garantie Financière : MONTE PASCHI BANQUE
Carte professionnelle A 06 1524 RC 82 B 325

Co-gérants : L. GRUGNARDI et A. ALLARI
54, Bd Danielle Casanova – 13014 MARSEILLE
Tél : 04.91.67.46.99. – Fax : 04.91.58.55.42
Mail : cabinet.arenc@free.fr

ADMINISTRATION D'IMMEUBLES – ACHATS – VENTES – TRANSACTIONS

BAREME HONORAIRES AU 1^{ER} JANVIER 2020

Vente :

Honoraires forfait/ pourcentage en TTC

Les honoraires sont à la charge du vendeur (sauf stipulation contraire prévue au mandat de vente)

Jusqu'à 50 000€ : 3000€ forfait

De 50 000€ à 100 000€ : 8% /ou forfait 5000€

De 100 000€ à 150 000€ : 7%

De 150 000€ à 250 000€ : 6%

< 250 000€ 5%

Location :

Honoraires partagés par le bailleur et locataire (loi alur)

Honoraires à la charge du locataire :

-Visites, constitution du dossier, rédaction du bail

Dans la limite de 8 € au m²

Honoraire de réalisation de l'état des lieux : + 3€ au m²

Honoraires à la charge du bailleur :

Honoraire d'entremise négociation

Visite, constitution du dossier et rédaction du bail :

Dans la limite de 8 € au m²

Honoraire de réalisation de l'état des lieux : + 3 € m²

Le montant imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret 2014-890 du 1 er aout 2014

Gestion locative :

6% ht sur montant des loyers non chargés

Rédaction d'actes : 120€ TTC

Estimations :

100€ TTC dans le cadre d'une estimation simple ou notariale

Offerte dans le cadre d'un mandat de gestion

Num tva intra communautaire : FR71324018464